

Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2009

L'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires du CIC s'est tenue le 12 mai 2009. Les actionnaires présents ou représentés totalisaient 34.815.158 actions sur les 36.408.666 actions ayant le droit de vote (soit 95,62 %).

Les résultats des votes des résolutions sont les suivants :

I - Partie ordinaire :

- 1^{ère} résolution : **Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008**
Approuvée par 34.814.119 voix POUR
1.039 voix CONTRE
0 ABSTENTION
- 2^{ème} résolution : **Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008**
Approuvée par 34.814.119 voix POUR
1.039 voix CONTRE
0 ABSTENTION
- 3^{ème} résolution : **Affectation du résultat**
Approuvée par 34.815.015 voix POUR
143 voix CONTRE
0 ABSTENTION
- 4^{ème} résolution : **Paiement du dividende en actions**
Approuvée par 34.815.012 voix POUR
146 voix CONTRE
0 ABSTENTION
- 5^{ème} résolution : **Nomination du membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires**
L'Assemblée Générale a commencé par voter sur les noms des deux candidats au siège de représentant des salariés actionnaires au Conseil de Surveillance.
M. Jean-Claude Martinez a été élu par 34.707.806 voix. Son nom a ensuite été porté sur le texte de la 5^{ème} résolution. Ensuite, la 5^{ème} résolution a été approuvée par :
34.807.791 voix POUR
7.367 voix CONTRE
0 ABSTENTION
- 6^{ème} résolution : **Conventions mentionnées à l'article L 225-86 du Code de commerce**
Approuvée par 34.807.837 voix POUR
7.321 voix CONTRE
0 ABSTENTION
- 7^{ème} résolution : **Ratification de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux**
Approuvée par 34.767.837 voix POUR
47.321 voix CONTRE
0 ABSTENTION
- 8^{ème} résolution : **Autorisation donnée au Directoire d'acheter des actions « A » de la société**
Approuvée par 34.815.032 voix POUR
126 voix CONTRE
0 ABSTENTION

II - Partie extraordinaire :

- 9^{ème} résolution : **Modification de l'article 10 des statuts**
Approuvée par 34.815.025 voix POUR
133 voix CONTRE
0 ABSTENTION
- 10^{ème} résolution : **Modification de l'article 12 des statuts**
Approuvée par 34.807.806 voix POUR
7.352 voix CONTRE
0 ABSTENTION
- 11^{ème} résolution : **Délégation de compétence consentie au Directoire en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires**
Approuvée par 34.815.025 voix POUR
133 voix CONTRE
0 ABSTENTION
- 12^{ème} résolution : **Délégation de compétence consentie au Directoire en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfiques ou autres**
Approuvée par 34.814.974 voix POUR
184 voix CONTRE
0 ABSTENTION
- 13^{ème} résolution : **Délégation de compétence consentie au Directoire en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription**
Approuvée par 34.767.497 voix POUR
47.661 voix CONTRE
0 ABSTENTION
- 14^{ème} résolution : **Possibilité d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires**
Approuvée par 34.767.695 voix POUR
47.463 voix CONTRE
0 ABSTENTION
- 15^{ème} résolution : **Emission d'actions sans droit préférentiel de souscription afin de rémunérer des apports de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, consentis au CIC dans le cadre d'un apport en nature**
Approuvée par 34.775.032 voix POUR
40.126 voix CONTRE
0 ABSTENTION
- 16^{ème} résolution : **Autorisation donnée au Directoire de réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés**
Rejetée par 1.156.581 voix POUR
33.658.577 voix CONTRE
0 ABSTENTION

III - Résolution commune aux deux parties :

- 17^{ème} résolution : **Pouvoirs**
Approuvée par 34.815.082 voix POUR
76 voix CONTRE
0 ABSTENTION

Il est rappelé qu'en application de la 3^{ème} résolution, le dividende a été fixé à 1 € par action ; qu'il sera mis en paiement à partir du 14 mai et réglé le 18 juin 2009 au plus tard.

En application de la 4^{ème} résolution, il est offert à tous les actionnaires une option entre le paiement du dividende en numéraire et le paiement du dividende en actions. Le prix d'émission des actions à émettre a été arrêté à 104 €. La période d'option commence le 14 mai et se termine le 5 juin inclus.

Les actionnaires qui souhaitent opter pour le paiement en actions doivent en faire la demande auprès de l'établissement financier qui tient leur compte.